

Date de dépôt : 11 mars 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean Romain : Quelles sont les mesures d'économies réelles au collège de Genève ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 février 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Dans la circulaire du DIP, datée du 16 janvier 2020, le département indique vouloir faire des économies à la suite du refus du Grand Conseil d'accepter les postes demandés en raison de l'augmentation du nombre d'élèves attendus à la rentrée 2020, tout en imputant l'adoption de ces mesures à la décision du parlement. Faire des économies est une bonne décision à condition que les mesures prises soient de nature à économiser réellement, et non à se cantonner à des décisions cosmétiques, et pour tout dire vexatoires pour les enseignants et leurs élèves.

L'important est de préserver les zones de qualité qui existent encore au CdG.

Différer l'introduction de l'enseignement de l'informatique est un report qui permettra d'affiner un peu plus le projet pour l'intégrer au mieux dans l'ORM. Quant aux voyages d'études, traditionnels au collège, on pourra en profiter pour mettre l'accent sur « études » plus que sur « voyage ».

Cependant on lit dans cette circulaire : « ... Concernant le choix des options spécifiques, il ne sera plus possible de suivre deux options spécifiques en parallèle, dont une langue en OS supplémentaire ou OS d'approfondissement. Ce principe s'appliquera pour la volée de 2^e année dès la rentrée prochaine. » Cette décision est de nature à mettre, par exemple, le latin en concurrence avec l'anglais, et cela signe la mort immédiate d'une des deux disciplines. Pas difficile de prédire laquelle. Au-delà de ce cas, c'est

l'ensemble des OS langues qui est en péril en entravant le projet les élèves qui veulent apprendre, pour une économie semble-t-il dérisoire.

Bien des personnes impliquées dans l'enseignement et qui aiment l'école publique pensent que le département pourrait trouver d'autres mesures d'économies à la faveur de discussions avec l'Union du corps enseignant et avec les députés genevois, qui ont des idées précises à proposer.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Combien d'élèves supplémentaires sont attendus au CdG pour la rentrée 2020 ?*
- 2. Peut-on chiffrer séparément chacune des mesures préconisées ?*
- 3. Quelle est l'économie espérée pour chacun des 11 établissements du CdG ?*
- 4. Quelle concertation le DIP va-t-il mettre sur pieds ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La démographie de la rentrée 2020 pour le collège de Genève sera relativement similaire à celle de la rentrée précédente. Il faut en revanche la mettre en regard de la rentrée 2021, qui s'annonce plus importante dans tous les degrés d'enseignement.

En effet, les mesures prises pour le collège de Genève sont intégrées à un train de mesures qui concerne toutes les filières, tous les degrés, et toutes les formations au sein du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse. Chaque filière, et non seulement le collège, doit ainsi participer à l'effort collectif de rééquilibrage d'un budget à 0 poste, alors que de nombreux mouvements, non seulement démographiques, auront lieu les prochaines rentrées.

La suppression des options supplémentaires, ou des options d'approfondissement, ainsi que la réorganisation de la distribution des options spécifiques (OS) dans les différents bâtiments du collège de Genève, pour mettre un terme à l'ouverture de classes à faibles effectifs, déploieront leurs effets sur plusieurs années et permettront une gestion raisonnée et qualitative du parcours des élèves.

Par ailleurs, il faut rappeler que ces deux particularités genevoises sont uniques en Suisse et ne favorisent aucunement le parcours de nos élèves comparativement aux autres cantons, qui s'organisent autour de structures plus simples et tout aussi efficaces en termes de certification et de parcours.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS